

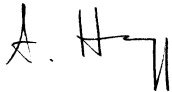
## Bref procès-verbal

### Séance du 4 septembre 2009 à Locarno

- Elaboration du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC-MP)  
La CFMP prend connaissance du fait que le PEC-MP entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et que les travaux seront planifiés en conséquence.
- Evaluation de la maturité professionnelle  
La CFMP s'informerait auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les données disponibles concernant la réussite des titulaires d'une maturité professionnelle dans les hautes écoles spécialisées afin de clarifier ce qui peut en être conclu et de déterminer quelles autres données sont nécessaires pour évaluer la maturité professionnelle. La suite appropriée de la procédure sera ensuite définie d'entente avec la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP).
- Harmonisation des indemnités versées aux membres de commissions extra-parlementaires  
La commission prend connaissance de l'harmonisation proposée des indemnités versées aux membres de commissions extra-parlementaires. Le président intervient auprès de la Chancellerie fédérale en faveur d'une meilleure indemnisation des indépendants.
- Exclusion définitive d'une candidate des examens fédéraux de maturité professionnelle (EFMP)  
La CFMP demande à l'OFFT l'exclusion définitive d'une candidate des EFMP en raison d'un travail rendu dans une branche complémentaire et qualifié de plagiat.
- Décisions relatives à des procédures de reconnaissance
  - Sont traitées quatorze demandes de reconnaissance en première lecture, une demande de reconnaissance en seconde lecture et une demande en vue de la levée des réserves.
  - Les membres de la CFMP ont noté une erreur dans l'ordonnance de Direction du canton de Berne sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (ODFOP) en ce qui concerne la note du TIP (art. 56). Ils demanderont l'adaptation de la réglementation au sein de la CCMP.
  - La CFMP décide de proposer à l'OFFT une reconnaissance avec réserves si la première langue nationale est prescrite comme branche obligatoire pour le TIP.

Prochaine séance de la commission : 19 novembre 2009

Rédaction du procès-verbal



Anette Hegg  
Secrétaire générale de la CFMP